



NUITS DE NOÉ POUR LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE

Le programme Nuits de Noé œuvre à **une meilleure prise en compte de la biodiversité nocturne** aux niveaux local et national. Il **sensibilise et accompagne les acteurs du territoire** dans le changement de leurs pratiques pour réduire les pressions sur les espèces nocturnes, notamment en luttant contre la pollution lumineuse.

LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE : DISCRÈTE MAIS ESSENTIELLE...

L'environnement nocturne est extrêmement riche en diversité et en activités. Ce sont **65 % d'espèces d'invertébrés et 28 % de vertébrés** qui vivent partiellement ou exclusivement la nuit. Les espèces nocturnes **sont nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes**. Elles rendent de nombreux services, indispensables aux humains, tels que la pollinisation, la respiration des végétaux ou la régulation des populations par les prédateurs nocturnes (rapaces, chauves-souris, mammifères, etc).

LE SAVIEZ-VOUS ?
En France, 95% des espèces de papillons sont nocturnes et contribuent activement à la pollinisation des fleurs.

1 milliard

On estime à plus d'un milliard le nombre d'insectes qui meurent chaque nuit sous les lampadaires l'été en France (ACS Owens et al. 2018).

31%

24% des Français sont exposés à l'éclairage public dans leur chambre et jusqu'à 31 % en ville (OpinionWay).

80%

Adapter son matériel d'éclairage peut permettre jusqu'à 80% d'économies sur sa consommation énergétique.

LA LUMIÈRE NUIT !

La pollution lumineuse **a progressé de 94%** en 25 ans en France (ADEME) et ce sont désormais **11 millions de points lumineux** qui couvrent le territoire uniquement pour l'éclairage public. L'éclairage artificiel excessif a pourtant de nombreux coûts...

- Un coût sur la biodiversité : de nombreuses espèces sont perturbées dans leur orientation, leurs déplacements, la prédation, l'alimentation, la pollinisation, la communication, la reproduction... ;
- Un coût sanitaire : en dérégulant les cycles hormonaux, affectant ainsi le sommeil ;
- Un coût énergétique et financier : souvent vétuste et énergivore, l'éclairage public représente en moyenne **40% de la facture d'électricité des collectivités (AFE)**.

L'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 précise les mesures à mettre en place sur l'éclairage nocturne, aussi bien privé que public. Ainsi, il est aujourd'hui **obligatoire** de se mettre à niveau sur l'éclairage. Il est du ressort **des collectivités de mener la réflexion pour une meilleure prise en compte de la biodiversité nocturne et de fédérer les acteurs** du territoire pour mettre en place une stratégie lumière ambitieuse, cohérente et efficace.

ENGAGEZ-VOUS AUX CÔTÉS DE NOÉ POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE !

Noé porte depuis 2013 la **Charte de l'Éclairage Durable : 10 engagements concrets** pour orienter élus, services techniques et usagers dans la mise en place des bonnes pratiques d'éclairage. **Adhérez à la Charte et bénéficiez de l'accompagnement de Noé** pour vous aider à respecter ces engagements, valoriser vos actions et entrer dans la communauté des collectivités engagées pour la biodiversité nocturne.

Pour en savoir plus sur le programme et ses actions rendez-vous sur <http://noe.org/restaurer/programme/les-nuits-de-noe/>



CHARTRE DE L'ÉCLAIRAGE DURABLE

PHASE 1

DÉFINIR UNE STRATÉGIE D'ÉCLAIRAGE AMBITIEUSE ET CONCERTÉE

ENGAGEMENT #1

Inventorier la biodiversité nocturne sur votre territoire pour mieux la prendre en compte.

ENGAGEMENT #2

Faire le point sur vos obligations et vos ambitions en matière d'éclairage.

ENGAGEMENT #3

Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux de biodiversité nocturne.

ENGAGEMENT #4

Co-construire une stratégie lumière cohérente avec les parties prenantes de votre territoire.

ENGAGEMENT #5

Valoriser votre retour d'expérience et vos pratiques en faveur de la biodiversité sur votre territoire.

PHASE 2

METTRE EN PLACE LES BONNES PRATIQUES POUR RÉDUIRE EFFICACEMENT L'ÉCLAIRAGE

ENGAGEMENT #6

Adapter la temporalité de l'éclairage aux besoins réels.

ENGAGEMENT #7

Privilégier les couleurs de lumière les moins impactantes pour la biodiversité.

ENGAGEMENT #8

Supprimer les émissions de lumière en direction du ciel.

ENGAGEMENT #9

Limiter la puissance et l'intensité de la lumière émise.

ENGAGEMENT #10

Gérer durablement le matériel en fin de vie.

